**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

Pole d’accompagnement du management, des organisations et de l’intelligence collective  
Campus managérial

**CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**Marché relatif aux formations au management pour le pôle d’accompagnement du management, des organisations et de l’intelligence collective de la DRH des ministères sociaux**

**- - - - -**

**Lot 2 : Management avec l’intelligence relationnelle**

Le présent document constitue une trame de présentation et de contenu du mémoire technique des candidats. Il détaille les points devant y être développés et permettant au pouvoir adjudicateur d’évaluer leur offre sur la base des critères de sélection précisés dans le règlement de la consultation.

Les candidats doivent obligatoirement compléter ce document dans les espaces prévus à cet effet, dans la limite de 30 pages pour la totalité du document, hors annexes.

La taille de la police de caractère (Marianne).est fixée à 10 minimum et 12 maximum.

**Les conditions minimales relatives aux formateurs** sont les suivantes pour chaque formateur :

- d’une qualification reconnue de formateur d’adultes,

- d’une expérience d’au moins cinq ans en tant que formateur d’adultes dans le domaine du management au sein du secteur public,

- d’une expérience professionnelle de formateur d’adultes dans le domaine de l’intelligence relationnelle dans le secteur public d’au moins 5 ans ;

- d’une expérience professionnelle en tant que manager encadrant d’au moins 5 ans,

- des connaissances scientifiques en matière neurocognitives, au moyen d’attestations délivrées par des formations suivies.

**Les annexes de présentation de l’offre** du candidat sont les suivantes :

* *Curriculum vitæ* :
  + Les CV de l’ensemble des formateurs par formation datés et détaillés indiquant les diplômes, les expériences de management et de formation d’adultes dans le champ du management spécifique dans le secteur public et présentation de 3 exemples de formations managériales (en identifiant la thématique, le public concerné, les modalités pédagogiques, les compétences transmises et l’apport réflexif) ;
  + Les CV de l’équipe administrative et technique ;
* 3 exemples de supports pédagogiques ;
* Bibliographie et sitographie avec les liens ;
* Tableau relatif à la qualité des formateurs (sous-critère 2.1) – ci-dessous, avec une copie ou une attestation des diplômes, certifications et formations suivies par les intervenants, ainsi que tout élément permettant de démontrer que les intervenants respectent les exigences particulières relative à l’expérience minimum.

Il est indiqué aux candidats que leur offre sera appréciée en fonction des critères ci-dessous, notés chacun sur 10 et pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRE 1 : QUALITE DES METHODES PEDAGOGIQUES PROPOSEES | 30% |
| **Sous-critère 1.1 : Pertinence de la méthode pédagogique proposée adaptée au contexte des ministères sociaux**  *•Elément d’appréciation :*  *-la q*ualité des méthodes pédagogiques proposées en adaptation au contexte des ministères sociaux  -la présentation par le candidat des choix pédagogiques, référentiels, méthodes et outils qu’il propose pour les différentes thématiques citées dans le CCTP | 20% |
| **Sous-critère 1.2 : Qualité des exemples de supports pédagogiques adaptés au contexte des ministères sociaux**  *Trois exemples de supports sont évalués à l’aune de la qualité méthodologique et de la contextualisation aux ministères sociaux* | 10% |
| CRITÈRE 2 : QUALITE DES EQUIPES DEDIEES POUR L’EXECUTION DE LA PRESTATION | 25% |
| **Sous-critère 2.1 : Qualité des formateurs**  *Le soumissionnaire complète le tableau au CRT et indique la liste des personnes désignées comme formateur.*  *Elément d’appréciation :*  *Les cv de l’ensemble des formateurs et le tableau complété* relatif à la qualité des formateurs. *Il précise pour chacune des personnes : les diplômes obtenus, le nombre d’années d’expérience en tant que formateur dans le secteur public, etc.*  *-Adaptation aux exigences du CCTP et qualité de l’apport de chaque formateur au vu des Cv et du tableau complété.* | 20% |
| **Sous-critère 2.2 : Pertinence de l’organisation des formations (suivi administratif et financier)**  *Identification d’une équipe dédiée et d’un process interne mis en place pour assurer le suivi en lien avec le ministère.*  *Elément d’appréciation : détails sur les modalités de traitement des bons de commande, des devis et des factures, présentation d’un interlocuteur ou d’une équipe dédiée.* | 5% |
| CRITÈRE 3 : PRIX | 35% |
| CRITÈRE 4 : QUALITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L’OFFRE | 10% |
| **Sous-critère 4.1 : Performance en matière d’insertion**   * Nombre d’heures d’insertion supplémentaire à réaliser au bénéfice des publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique   *Il s’agit pour l’entreprise attributaire de s’engager sur un nombre d’heures d’insertion à réaliser en sus de celui imposé par l’article 5.2 du présent RC.* | 5% |
| **Sous-critère 4.2 : Performance en matière environnementales**   * Réduction de l’empreinte carbone, sobriété numérique | 5% |
| **TOTAL DE L’OFFRE** | 100% |

**Critère 1 : Qualité des méthodes pédagogiques proposées**

|  |  |
| --- | --- |
| **1.1 : Pertinence de la méthode pédagogique proposée adaptée au contexte des ministères sociaux**  *•Elément d’appréciation :*  *-la qualité des méthodes pédagogiques proposées en adaptation au contexte des ministères sociaux*  *-la présentation par le candidat des choix pédagogiques, référentiels, méthodes et outils qu’il propose pour les différentes thématiques citées dans le CCTP*  *Note sur 10*  ***Pondération 20 %*** |  |
| **1.2 : Qualité des exemples de supports pédagogiques adaptés au contexte des ministères sociaux**  *Trois exemples de supports sont évalués à l’aune de la qualité méthodologique et de la contextualisation des ministères sociaux.*  *Note sur 10*  ***Pondération 10 %*** |  |

**Critère 2 : QUALITE DES EQUIPES DEDIEES POUR L’EXECUTION DE LA PRESTATION**

|  |  |
| --- | --- |
| 2.1. Qualité des formateurs  *•Elément d’appréciation :*  *Les cv de l’ensemble des formateurs et le tableau complété* relatif à la qualité des formateurs   *Il précise pour chacune des personnes : les diplômes obtenus, le nombre d’années d’expérience en tant que formateur dans le secteur public, etc.*  *-Adaptation aux exigences du CCTP et qualité de l’apport de chaque formateur au vu des Cv et du tableau complété.*  *Note sur 10*  *Pondération 20%* |  |
| 2.2 : Pertinence de l’organisation des formations (suivi administratif et financier)  *Identification d’une équipe dédiée et process interne mis en place pour assurer le suivi en lien avec le ministère.*  *Elément d’appréciation : détails sur les modalités de traitement des bons de commande, des devis et des factures, présentation d’un interlocuteur ou d’une équipe dédiée*  *Note sur 10*  *Pondération 5%* |  |

**Critère 3 : PRIX DE L’OFFRE**

L’offre de la formation doit être adaptée le plus possible au contexte des ministères sociaux et de qualité, avec une souplesse adaptative (modalité évolutive, nouveau thème exigeant une qualité, innovation) pendant la durée du marché.

**Le prix représentera une note sur 10 soit en pondération 35 %.**

Un scénario de prix sera établi à partir des tarifs fournis dans l’annexe financière et des quantités indiquées dans le **DQE** (détail quantitatif estimatif). La note prix sera calculée selon la formule suivante :

**Note prix =  
 (total des prix TTC du DQE le moins élevé parmi les offres reçues  
/ total des prix TTC du DQE du candidat) x 10**

L’offre financièrement la moins élevée obtient la note maximale de 10 points avant pondération. Les écarts de note sont proportionnels aux écarts de note de prix, tels qu’ils résultent des DQE.

**Critère 4 : QUALITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L’OFFRE**

|  |  |
| --- | --- |
| 4.1 : Performance en matière d’insertion  *Nombre d’heures d’insertion supplémentaire à réaliser au bénéfice des publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique*  *Il s’agit pour l’entreprise attributaire de s’engager sur un nombre d’heures d’insertion à réaliser en sus de celui imposé par l’article 11.6 du CCAP.*  *Note sur 10*  *Pondération 5%* |  |
| 4.2 : Performance en matière environnementale  *Réduction de l’empreinte carbone, sobriété numérique.*  *Note sur 10*  *Pondération 5%* |  |

|  |
| --- |
| **Annexes obligatoires** |
| * L’ensemble des Curriculum vitæ des formateurs * 3 exemples de supports pédagogiques * Bibliographie et sitographie * Tableau relatif à la qualité des formateurs (sous-critère 2.1) – ci-dessous, avec une copie ou une attestation des diplômes, certifications et formations suivies par les intervenants, ainsi que tout élément permettant de démontrer que les intervenants respectent les exigences particulières relative à l’expérience minimum. |

**Tableau relatif à la qualité des formateurs (sous-critère 2.1)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du formateur | Qualification / Diplômes / certifications obtenus  Pour le lot 2 uniquement : formation initiale ou continue en sciences neurocognitives | Nombre d’années d’expérience **en tant que formateur d’adultes dans le domaine du management dans le secteur public**  -Pour le lot 2: dans le domaine de l’intelligence relationnelle | Nombre d’années d’expérience **en tant que manager**  -Pour le lot 2 : en tant que manager encadrant | Thématique de formations déjà assurées ; travaux écrits, conférences, autres … | Expériences significatives sur des fonctions de formateur (références) | Autre |